

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-06

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> février deux mille-vingt-quatre.

Monsieur Alain Perrot a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles			X	JL Reynaud

**Objet : Présentation du DOB**

Monsieur le Président rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire est une obligation pour tout Syndicat mixte qui comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Monsieur le Président rappelle que la non présentation du débat d'orientation budgétaire entraîne la nullité du budget.

Monsieur le Président rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire ouvre une période de deux mois au terme de laquelle devra être voté le budget initial.

**Sur le rapport de Monsieur Jean Louis REYNAUD et sur sa proposition, après en avoir écouté le DOB, le Conseil Syndical :**

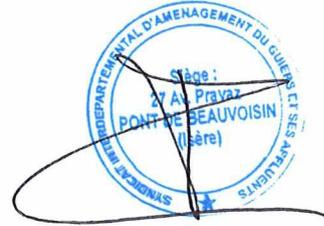
**DECIDE** de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du SIAGA, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 au conseil syndical du 20/03/2024

Fait et délibéré en séance, le 7 février 2024

**Le secrétaire de séance**  
Alain Perrot



**Le Président**  
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 08/02/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 08/02/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.